

Le volet Santé des CUCS

Note de synthèse à partir du rapport d'étude « **Analyse critique du volet santé des contrats urbains de cohésion sociale** », réalisée en mai 2009, par BERTOLOTTO Fernando en collaboration avec JOUBERT Michel, VINCENT Marie-Ange, MANNONI Chantal.

Extrait de la fiche repère n°6 de l'atelier de l'évaluation du 26 novembre 2009 de la politique de la ville « Les CUCS ont-ils produit du changement sur l'action publique dans les quartiers ? »

[\(Télécharger la synthèse complète\)](#)

Présentation

Le volet Santé est le celui qui a été intégré le plus tardivement dans la politique de la ville. Il fait figure de « 5e élément ». Son entrée est présentée comme le résultat d'un long processus consistant en l'occurrence à gagner en légitimité à travers notamment le développement des Ateliers Santé Ville (en régions Centre et Poitou-Charentes, il existe 13 ASV parmi les 24 sites en CUCS).

Cependant, le volet Santé apparaît comme celui qui est le plus susceptible de « renouveler les paradigmes de l'action publique » (p. 2).

La stratégie du volet Santé

Les articulations du volet Santé sont indiquées comme étant malgré tout peu explicites avec les autres volets du CUCS. Les configurations sont variées. Une typologie de celles-ci conduit les auteurs à distinguer :

- Un pôle Santé sociale davantage tourné vers la précarité, en s'inspirant de la promotion de la santé
- Un pôle Promotion de la santé / Santé communautaire porté sur la participation des publics vulnérables et sensibles aux actions communautaires ;
- Un pôle Santé locale mettant en avant la coordination et privilégiant la mise à disposition des ressources de santé dites de base ;
- Un pôle Santé publique / Prévention tourné vers l'intégration des liens entre les différents volets CUCS et des problématiques collectives.

Ces démarches, en regard de leurs conceptions, visent aussi des publics différents : les publics les plus défavorisés ou groupes structurellement fragiles, l'ensemble de la population, ou bien encore des professionnels.

Le contenu du volet Santé

Le contenu de ce volet est décrit comme relevant principalement de la démarche des ASV qui représentent à cet égard « un cadre de référence structurant reconnu ».

Les ASV, lancés en 2000/2001, sont identifiés comme un vecteur et un support structurant du volet Santé des CUCS. Cette reconnaissance procède de la recherche d'une cohérence dans les projets.

Il n'en reste pas moins vrai que les ASV ont des configurations extrêmement différentes, et que leurs activités peuvent être extrêmement variables d'un site à un autre. Leur atout est de se situer à la croisée des priorités des programmes régionaux et de la remontée de démarches innovantes qui peuvent être encore mal identifiées. Ainsi, il est fait état des questions relatives à la vulnérabilité, à la santé mentale, aux conduites à risques...

Le pilotage du volet Santé

Les volets santé sont-ils des moyens de questionner et de renouveler de l'action publique ? Le regard porté sur eux semble les considérer comme des éléments moteurs.

Ainsi, les auteurs du rapport notent que : « À la question de savoir si les programmes locaux développés dans le volet santé et avec les ASV contribuent à la construction de stratégies cohérentes de santé publique, la réponse est positive » (p. 12).

Le volet Santé se présente comme un élément fédérateur pour des démarches locales qui supposent une approche globale dans une perspective de proximité. Il se présente comme un moyen de construire des stratégies cohérentes de santé publique. Le volet offre des perspectives intéressantes, sachant que les démarches d'évaluation sont considérées comme étant en cours de construction.

Les pistes d'orientation du volet Santé

Douze recommandations sont formulées autour de trois objectifs stratégiques principaux :

- Consolider le cadre d'intervention en améliorant le dispositif opérationnel à travers la (re)mobilisation des partenaires, la valorisation des démarches de diagnostic, le renforcement du pilotage et de l'animation aux différentes échelles, le développement de l'évaluation... ;
- Transférer les acquis de l'expérience dans les actions de santé publique du droit commun ;
- Lancer un programme de recherche et d'évaluation.